

# COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion hebdomadaire du 30/03/2026

**Présents** : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Éric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH

**Absents excusés** : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Julien RODRIGUES LOPES, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS,

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## JOURNÉE DES DÉBUTANTS CATÉGORIE U6-U7

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions pour la JND 2026. Celles-ci se clôtureront le 7 avril prochain.  
Pour vous inscrire : [Cliquez ici](#)

## CATÉGORIE U6-U9

Tous les plateaux jusqu'au vacances d'avril ont été publiés sur FAL.

Nous vous informons que le site du District rencontre des difficultés d'affichage sur les plateaux, nous vous recommandons de passer par Footclubs pour avoir la bonne visibilité.

### HARDRICOURT US

Pris note du courrier du club sur l'accueil des plateaux.

## PLATEAUX U7 CLASSIQUES

Suite à de nombreux désistements, la Commission a procédé à des modifications sur les plateaux U6-U7 du lundi 6 avril et sera susceptible de sanctionner les clubs qui préviendraient tardivement de leur absence.

### MANTES VIVONS FOOT du 21/03

Pris note du retour du club sur l'organisation de son plateau.

La Commission remercie le club pour les explications fournies et espère qu'à l'avenir il y aura un peu plus de vigilance.

## PLATEAUX U9 CLASSIQUES

### GAMBAIS AS

Courrier du club faisant état d'un déplacement très lointain (VERNEUIL) sur les plateaux du 28 mars dernier, auquel il n'a pas participé.

La Commission prend note et reconnaît l'éloignement trop lointain avec le site d'accueil. Elle y sera vigilante sur les prochains plateaux.

## CATÉGORIE U10-U11 CRITERIUMS U10/U11

Par année du 04/04/26

### 55571890/55571568 : MAUREPAS AS 2 22 / RAMBOUILLET FC 2 2

Demande du club de MAUREPAS AS pour annuler ces rencontres en raison de l'organisation de la Finale U13 sur ses installations le même jour.

La Commission prend note et annule les rencontres.

Espoirs U10 & U11 du 04/04/26

### 55570775/55570999 : MANTOIS 78 FC 1 21 / VILLENES ORG. FC

Demande du club du MANTOIS pour reporter ces rencontres en raison d'un tournoi prévu à cette date.

La date du 4 avril étant prévu au calendrier général, la Commission ne reportera les rencontres qu'avec l'accord de VILLENES ORG FC, avec une date fixée. Réponses demandées pour le vendredi 3 avril au plus tard, sans quoi les équipes du MANTOIS 78 FC seront déclarées forfait.

Par année du 21/03/26

### 55571636 : BEYNES FC 21 / VIROFLAY USM 21

Le club de VIROFLAY USM nous informe que finalement cette rencontre s'est jouée et demande par conséquent l'annulation du forfait.

La Commission prend note et annule l'amende infligée dans YF 1881.

## CHALLENGES U10/U11

La Commission vous informe de la diffusion des classements des Challenge Régional U11 & Départemental U10 ainsi que la liste des 4 qualifiés par catégorie pour le plateau final du 18 avril prochain.

Pour les consulter : [cliquez ici](#)

### TRAPPES ES

Courrier de la Présidente du club demandant des précisions sur l'établissement des qualifiés pour le Challenge Régional U11.

La Commission, pour répondre, précise les points suivants :

1. La Commission doit communiquer chaque saison à la Ligue de Paris 2 équipes qualifiées pour la Finale Régionale U11.
2. Elle est libre de déterminer la façon dont ces équipes doivent se qualifier pour la Finale Régionale.
3. La Commission a décidé d'opter depuis la saison 2024/2025 sur la même formule que le Festival U13, à savoir la formule échiquier, qu'elle utilise également sur le Challenge Départemental U10, sur 4 journées avant le plateau Final Départemental, qui regroupe, 4 équipes U11G, 4 équipes

U11F et 4 équipes U10G.

4. Pour cela, elle utilise le même règlement, et pour le départage des équipes elle se réfère au Règlement Sportif du District et de son article 14.

5. Dans le cas de votre équipe U11, elle précise dans un premier temps, que ce ne sont pas 3 équipes à égalité, mais 5. Que les conditions de départage sont les suivantes :

a) par la somme des points acquis lors des seuls matches ayant opposé les équipes à départager.

b) par le goal-average calculé à la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matches ayant opposé les équipes à départager (goal-average particulier).

c) par le goal-average calculé à la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors de tous les matches du groupe en cause (goal-average général).

d) en cas de dernière égalité, par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des matches du groupe.

6. Avec ces critères, le goal-average particulier ne pouvant s'appliquer, car toutes les équipes concernées ne se sont pas toutes rencontrées, la Commission a établi que votre classement était donc 6ème, car VILLENES ORGFC a une meilleure différence de buts générale (critère c) et CONFLANS FC a un plus grand nombre de buts marqués (critère d).

Précision faite, que ce n'est pas parce qu'au cours des 4 journées CONFLANS a battu VILLENES et que TRAPPES a battu CONFLANS, que forcément, TRAPPES mérite d'être devant ces équipes au classement. La Commission ne peut appliquer une telle logique à une compétition qu'elle supervise.

7. L'affectation des équipes sur les différents plateaux se fait en fonction du classement établi après chaque journée, classement qui n'est volontairement pas communiqué aux clubs afin d'éviter des dérives que cela pourrait engendrer sur les rencontres, à savoir trop de compétition instaurée par les clubs, qui aurait un impact néfaste sur le développement des jeunes joueurs concernés. La Commission est consciente que cela peut amener une zone d'incertitude, mais le choix est assumé justement pour préserver au maximum les dérives de ce qu'on appelle « la championne ».

En conclusion, la Commission, ne peut s'en tenir qu'à l'application du règlement sportif quant au départage des équipes sur ce Challenge, et prend note pour l'avenir à permettre aux clubs une meilleure visibilité de ces conditions, tout en gardant en priorité, la préservation de nos plus jeunes licenciés, de dérives, qu'elle constate d'années en années sur ces catégories d'âges.

## CATÉGORIE U12-U13 FESTIVAL FOOT U13

### VIROFLAY USM

Demande du club pour annuler son forfait lors de la journée du 14/03 à GUYANCOURT, expliquant s'être déplacé à 16h00, alors que le plateau s'était joué à 14h00.

La Commission, après étude des échanges de mails, confirme que GUYANCOURT avait bien envoyé un mail la semaine précédant le plateau, pour signifier un changement d'horaire et de stade. A ce mail, nous n'avons pas eu de retour de VIROFLAY USM, mais bien un retour de SARTROUVILLE ES, ce qui est étonnant au vu de votre mail sur le fait que ce club était également arrivé pour 16h00.

Elle était donc dans son droit d'appliquer le forfait, néanmoins, à titre exceptionnel, compte tenu de votre déplacement à GUYANCOURT, la Commission annule l'amende correspondante

infligée dans YF 1881.

### AUTEUILLOIS AS 1

Demande du club pour annuler son forfait lors de la journée du 14/03 à GUYANCOURT, compte tenu des modifications sur le plateau prévu initialement à GUERVILLE.

**La Commission, étant donné que ce plateau s'est finalement joué à 12h30 à BONNIERES, la Commission annule l'amende infligée dans YF 1880**

## FORFAIT AVISÉ

### U10-U11

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)

55571564 : HOUDANAISE REGION FC 3

### U12-U13

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)

55570691 : MONTIGNY LE BX AS 3  
55570377 : BUCHELOISE AS 3  
55570598 : DAMMARTIN EN SERVE AS 1  
55570626 : FEUCHEROLLES USA 2  
55570708 : MAGNY 78 FC 2

## FORFAIT NON AVISÉ

### U10/U11

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 21/03/26

55571375 : ECQUEVILLY EFC 2

### U12/U13

1er forfait : 13€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Rencontres du 21/03/26

55570005 : ÉLANCOURT OSC 4  
55570387 : BONNIERES FRENEUSE FC 3  
55570577 : CARRIERES GRE AS 3  
55569539 : CARRIERES GRE AS 1

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U6-U7

Plateaux du 21/03/2026  
Rappel avant amende

### U6

ABLIS FC – ÉLANCOURT OSC – RAMBOUILLET YVELINES US – ST CYR AFC  
LE VÉSINET – CHATOU AS – CONFLANS FC – PORT MARLY  
LIMAY AM – VILLENES ORGEVAL FC  
PLAISIROIS FO – CELLOIS CS – GAMBAIS – VERSAILLES JUSSIEU AS

### U7

ABLIS FC – ÉLANCOURT OSC – RAMBOUILLET YVELINES US – ST CYR AFC  
NEAUPHLE – AUTEUILLOIS – FC FONTENAY-LE-FLEURY – VÉLIZY ASC  
LE VÉSINET – CHATOU AS – CONFLANS FC  
LIMAY ALJ – MAULOISE US – TRIEL AC – VILLENES ORGEVAL  
VIVONS FOOT MANTES LA JOLIE – AS FOURQUEUX – FC ACHÈRES  
LE PECQ US – ESP SARTROUVILLE – ST GERMAIN-EN-LAYE FC  
TRAPPES – ST ARNOULT – VALLEE 78 FC  
PLAISIROIS FO – CELLOIS CS – VERSAILLES JUSSIEU AS

## PLATEAUX U9 CLASSIQUES

Amende après rappel : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 14/03/26

BOUGIVAL FOOT  
ECQUEVILLY EFC  
CONFLANS RACING

## PLATEAUX ESPOIRS U8/U9

Amende après rappel : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 14/03/26

### Fiche équipe

VELIZY ASC  
CONFLANS FC  
LIMAY AMJ  
PLAISIROIS FO

## CHALLENGES PLATEAUX U10/U11

Amende après rappel au club d'accueil : 20€  
(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 14/03/26

### Challenge DYF U10/U11

P05 CARRIERES GRÉSILLONS  
P12 VILLENES ORGEVAL FC  
P13 MONTESSON US  
P26 AUBERGENVILLE  
P38 ST CYR AFC  
P48 HARDRICOURT US  
P50 LOUVECIENNES AS  
P51 ANDRESY FC  
P52 PORT MARLY CS

## FEUILLES PLATEAUX INCOMPLÈTES

### U6-U7

Plateaux du 21/03/2026  
Amende : 8€  
(Annexe 2 RS DYF)

ÉPÔNE (manque licences + NOMS)  
VERSAILLES 78 FC (MANQUE 3 LICENCES + NOMS)  
MÉZIÈRES AJ (MANQUE LICENCE + NOM)  
MESNIL ST DENIS (MANQUE 1 SIGNATURE)

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES CRITERIUM DEPARTEMENTAL U10/U11

Rappel avant amende au club d'accueil  
Rencontres du 21/03/2026

### U10

55571666 ROSNY CS FOOT 22 – MANTOIS 78 F.C.22  
55571821 PLAISIROIS F.O. 23 – HOUILLES A.C. 24

### U11

55571339 AUBERGENVILLE F.C 2 – CARRIERES GRÉSILLONS 2  
55571416 CHATOU A.S. 3 – FOURQUEUX A.S. 2  
55572257 MANTES OLYMPIQUE F.C. 1 - LIMAY ALJ 2

## CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12/U13

Rappel avant amende au club d'accueil  
Rencontres du 21/03/2026

55570690 EN JOSAS U.S. 1/ ST ARNOULT U.S. 1  
55569850 MANTOIS 78 FC 4 / ISSOU AS 1  
55569877 CROISSY U.S. 2 / MAUREPAS AS 2  
55569957 MESNIL LE ROI A.S. 1 / LIMAY ALJ 1  
55570044 PORCHEVILLE FC 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 21  
55570099 CARRIERES GRE 22 / CONFLANS RACING 21

## U12-U13 ESPOIRS

Rappel avant amende  
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement  
Rencontres du 21/03/2026

### U12

55569662 CARRIERES S/S US 21 / HOUILLES SO 21  
55569710 LIMAY ALJ 21 / CHAMBOURCY ASM 21

## FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES

### U10-U11 ESPOIRS

Rappel avant amende  
& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités du règlement  
Rencontres du 21/03/2026

### U10

HOUILLES AC /CELLOIS CS  
ÉLANCOURT OSC / HOUDAN LA VESGRE  
GUYANCOURT ES / TRAPPES ES  
CHANTELOUP LES V /BOUGIVAL FOOT  
CROISSY US / MONTESSON US  
MAGNY /BONNIERES FRENEUSE

### U11

HOUILLES AC /CELLOIS CS  
ST ARNOULT / AUBERGENVILLE FC  
CHANTELOUP LES V /SARTROUVILLE ES  
MANTES VIVONS FOOT / BOIS D ARCY  
VELIZY ASC / RAMBOUILLET FC

## U12-U13 ESPOIRS

**Rappel avant amende**  
**& Pénalité sportive sur l'épreuve technique selon les modalités**  
**du règlement**  
**Rencontres du 21/03/2026**

**U12**

55569572 VELIZY ASC 21 / VILLENES ORGEVAL FC 21  
55569619 MARLY LE ROI US 21 / VERSAILLES 78 FC 22  
55569663 CELLOIS CS 21 / HOUILLES AC 22  
55569710 LIMAY ALJ 21 / CHAMBOURCY ASM 21  
55569709 MESNIL ST DENIS AS 21 / TRAPPES ES 22

**U13**

55569311 EPONE USBS 1 / MONTIGNY LE BX AS 1  
55569512 HOUILLES AC 1 / VERNEUIL ENTENTE 1  
55569540 SARTROUVILLE ES 1 / TRAPPES ES 1  
55569541 POISSY FC 1 / VIROFLAY USM 1

**ANOMALIES EPREUVES**

**U10-U11 ESPOIRS**

**Pénalité : -1pt aux 2 équipes**  
**Rencontres du 21/03/2026**

**U10**

MANTOIS 78 / CLAYES S/BOIS : mauvaise épreuve réalisée  
VERNEUIL ENTENTE / ROSNY CM : mauvaise épreuve réalisée

**U11**

HOUILLES SO / MONTESSON US : mauvaise épreuve